

Etat des réfugiés au Pays de Vaud après la révocation

Autor(en): **M., Eug.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **34 (1926)**

Heft 10

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-27125>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

En ce qui concerne la police des denrées alimentaires et la surveillance des bouchers, des boulangers et d'autres « marchands de victuailles », les commissaires bernois se contentèrent de transcrire, à peu de chose près, les articles anciens.

De même pour les délits contre la propriété privée, l'emploi de faux poids et de fausses mesures ; tandis qu'on supprima ceux qui avaient trait à des voies de fait ou à des menaces, soit les articles 36 à 41 de l'ancienne charte, les plus savoureux de tous, et l'article 47 qui disait : « si quelqu'un tire l'épée, pourvu qu'il ne frappe pas de son épée, il n'encourra aucune peine. »

Nous arrêtons ici ces citations en nous permettant de demander aux érudits si la confirmation des franchises de Montreux par Leurs Excellences est un fait isolé, ou bien si toutes les communes qui avaient une charte de l'époque de Savoie la firent approuver par leur nouveau souverain, au risque de la voir « améliorée » de la façon dont j'ai cherché à donner quelques exemples.

P. HENCHOZ.

ETAT DES RÉFUGIÉS

APRÈS LA RÉVOCATION.

Nous pensons intéresser les lecteurs de la *Revue historique vaudoise* en mettant sous leurs yeux, à la suite du travail de M. Veyrassat, les deux communications suivantes.

Nous devons la première à la grande obligeance de M. Adrien Besson, à Apples, que nous remercions bien vivement. Elle énumère les familles et personnes isolées

qui quittèrent la commune de la Grave, en Dauphiné¹, et réussirent à trouver un refuge dans divers pays. On verra de cette manière quelles furent les conséquences de la Révocation pour la dépopulation d'une seule commune et pour la dispersion générale d'une seule famille.

Parmi ces réfugiés, se trouvait Jean Giraud qui se retira à Vevey avec sa femme et sa fille Suzanne. C'est dans son *Livre de raison*, commencé en 1670 à Lyon, que se trouvent les renseignements que nous donnons plus loin. Suzanne Giraud épousa Jean Monnet, de La Grave, qui était venu aussi s'établir à Vevey, dont sa famille acquit bientôt la bourgeoisie. Une de ses branches se fixa plus tard à Pampigny et le *Livre de raison* de Jean Giraud se trouve dans le *Livre de famille* des Monnet de ce village.

Nous devons la seconde communication à M. F. Gervaix, membre de la Municipalité de Begnins, qui a déjà, à plusieurs reprises — comme M. Besson — montré tout l'intérêt qu'il veut bien porter à la *Revue historique vaudoise*.

M. Gervaix a fait, dans les archives de Begnins, des recherches sur les bourgeois de cette commune, originaires de France, spécialement ceux du Refuge, et il nous en donne ici le résultat. On verra dans ces pages combien fut grand et important, pour une seule commune vaudoise, l'augmentation de la population et la modification qui put en être la conséquence dans ses idées et sa mentalité.

Le lecteur aura ainsi sous les yeux — et cela par un hasard assez curieux — les conséquences de la Révocation, tout d'abord dans une commune de départ des réfugiés, et ensuite dans une des innombrables localités, où ils furent accueillis.

Eug. M.

¹ La Grave, située dans le Département des Hautes Alpes (arrondissement de Briançon, près du col du Lautaret, possède aujourd'hui un millier d'habitants.

Extrait du Livre de Famille Monnet à Pampigny.

Les renseignements ajoutés plus tard dans le manuscrit sont imprimés en italiques.

Liste de ceux qui sont sortis de la communauté de la Grave en Dauphiné pour la Religion, premièrement ceux qui sont sortis après l'abattement de nos 2 Temples en 1682, sortis tant de la Grave que de la ville de Lion. Tous natifs de la Grande Grave et y ayant famille.

Jaques Bouillet père, *est mort à Genève.*

Judy Mallein, sa femme, *est morte à Genève.*

Daniel Bouilet, aux Galères de la Religion, *est sorty à la mort.*

André Bouilet, est à Cassel, *mort en Allémanie.*

Suzanne Bouilet, est à Cassel, *est morte à Genève.*

Suzanne Malein, leur tante, *est morte à Genève.*

Madeleine Clot, *est morte 1689 à Barret.*

André Pailaz (ou Pailas), *est à Cassel.*

Sortis 1685. La Chalm de la Grave en 7^{bre} ¹ :

Pierre Albert, *est à Cassel.*

Jaques Albert fils, *est à Cassel.*

Marguerite Albert, *est à Cassel.*

Catherine Albert, *est à Cassel.*

Pierre Albert fils, *est à Cassel.*

Anne Albert, *est à Cassel.*

Marie Albert, *est à Cassel.*

Magdeleine Barrat (Sarrat ou Sarret) mère, est à Vevey, *morte à Cassel.*

Félix Albert, son fils, est à Vevey, *mort à Cassel.*

Madeleine Albert, est à Vevey.

Anne Albert, est à Vevey.

Jean Bouilet et Siméon, est à Genève (*retourné à Grave*).

Anne Birrion, sa femme, *est morte à Genève.*

Louis Bouilet, est à Genève (*retourné à la Grave*).

Suzanne Bouilet, est à Genève.

Marie Picq ou Pieg, feu Matthieu, *est morte à Genève.*

Anne Picq, est à Berne.

¹ Les localités de la Chalm, le Chazelet, la Terrasse, Vautolon, les Hierres, Vilar et Davennes, sont des hameaux de la commune de La Grave.

Sortis du Chazelet de la Grave ou de Lion 1685 en 7^{bre}.

Jaques Chicot père, *est mort à Londres.*

Marie Chicot, sa femme, *est morte à Londres.*

Anne Chicot, sa fille, *est morte à Londres.*

Marie Chicot, *est morte à Londres (morte en 1696 à 26 ans).*

Jaques Chicot, le fils, *est à Londres, mort en 1695.*

Anne Vieux, sa femme, *est à Londres, morte en 1694.*

Jaques Chicot, son fils, *est à Londres, mort en 1694.*

Suzanne Chicot, sa fille, *est à Londres, morte en 1694.*

Pierre Granier ou Gravier et la Caroline.

Suzanne Chicot, *est à Londres.*

Marie Granier, sa fille, *est morte à Londres.*

Abran Chicot, *est en Portugal, à Cadix, mort à Amsterdam.*

Jean, Madeleine, Marie, Pierre, Suzanne Masson, *sont à Wintretour.*

La Veuve A.-W. Nicolas, Ministre à Wintretour, *mort à Genève.*

Jaques Nicolas, *est à Genève, mort à Turin.*

Suzanne, Anne, Marie Nicolas, *sont à Wintretour.*

Jaques Bouilet et Simon, Suzanne sa fille, *sont à Cassel.*

51 personnes.

Jean Bouilet, Madeleine Masson sa femme, Jean son fils, Marie sa fille, *sont à Cassel.*

Jean Bouillet *est à Balle, mort à la Citty d'Aouste.*

Jean, Suzanne Albert sa femme, Paul son fils, Suzon sa fille, Anne sa fille, Marguerite, Pierre son fils, Galot, *sont à Cassel.*

Marie Albert mère, *est à Vevey.*

Suzanne Galot, Marie, Paul, Jean, Samuel, ses fils, Félix, *sont à Vevey.*

Jean Gereoud (ou Geveoud), Suzy sa femme, Jean son fils, *sont à Cassel.*

Pierre Ducer (Duler), Suzanne Sarrat (Sarrat ou Barrat) sa femme.

Marie Pailas, *est à Vevey, morte à Chaffouze.*

Sortis de Terrasse de la Grave en 1685.

Marie Giraud mère, Jean Juge son fils, *sont à Vevey.*

Anne Picq (ou Pieq), *est à Barret.*

Jean Besson, son fils, *est à Barret, mort en 1687.*

Paul Besson, son fils, *est à Barret, mort en 1687.*

Sortis de Vantolon, de la Grave ou de Lion, 1685, en 7^{bre}.

Pierre Malein, André Malein, Magdelein Malein, sont à Morges,
morte à Amsterdam.

Anne Giraud mère, est à Vevey, *morte à Amsterdam.*

Marie Malein, sa fille, est à Vevey, *morte à Amsterdam.*

Marie Malein de Rolières, est à Vevey, *retournée à Rolières.*

Jean Monnet, est à Vevey, *sorty en juillet 1686.*

Marie Giraud, sa femme, est à Vevey, *morte à Erlang (Erlangen).*

Jaques Monnet, *est à Vevey.*

Paul et Jean, *sont à Genève.*

Louis et Marie, *sont à Vevey.*

Jean Masson, mon neveu, *est mort à Cassel.*

Jean Berthet, est à Vevey, *mort à Turin en 1696.*

Madeleine Giraud, *est à Vevey.*

Félix Berthet, est à Genève, *mort à Barcelone en 1690.*

André, Pierre et Marie, *sont à Vevey.*

Jean Berthet, *est mort à Genève.*

52 personnes.

Pierre Fauchet, est à Vevey, *mort à Turin en 1693.*

Marie Binie (ou Binia), sa femme, *Vevey.*

Magdeleine Fauchier, est à Vevey, *morte à Erlang.*

Suzanne, sa fille, est à Vevey, *morte à Vevey.*

Marie Fauchier, est à Vevey, *morte à Erlang.*

Magdeleine Fauchier, est à Vevey, *morte en 1687.*

Claudine Vial, *est à Vevey.*

Jaques Granier, *est à Vevey, tué aux Vallées (Piémont).*

Marie Granier, *est à Vevey.*

Jean Granier, *est à Vevey, mort aux Vallées.*

Jean Picq, *est en Portugal.*

Pierre Amieu père, *est à Vevey, ils sont des Hierres !!*

Pierre Amieu, son fils, *est à Yverdun, ils sont des Hierres !*

Sortis des Hierres ou de Lion en 7^{bre} 1685.

Suzanne Clot mère, est à Vevay, *morte en 1694.*

Marie Chicot fille, est à Vevay.

Magdeleine Chicot mère, *est à Vevay.*

Marie Giraud, sa fille, *est à Vevay.*

Suzanne Giraud fille, *est à Vevay.*

André Chicot, est à Londres, *mort à Dublin.*

Marguerite Chicot, sa sœur, *est à Yverdon.*
Jaques Faucher, *est à Vevay.*
Suzanne Chicot, sa femme, *est à Vevay.*
Magdeleine Fauchier, *est à Vevay.*
Jean Giraud, feu Samuel, *est à Wintretour, mort à Turin.*
Bernadine Mallein, sa femme.
Magd. Giraud, sa fille, *est à Wintretour.*
Suzanne Giraud, sa fille, *est à Wintretour.*
Samuel Giraud, son fils, *est à Wintretour.*
Marie Chicot mère, *est à Vevay, morte en 1696.*
Jaques Giraud, son fils, *est à Genève.*
Marie Chicot fame, Auguste Juillien, *est à Yverdon.*
Pierre Juillien, son fils, *est à Yverdon.*
Magdeleine Juillien, sa fille, *est à Yverdon.*
Jean Juillien, *est à Yverdon.*
Paul Chicot, Anne Malein, sa femme, *sont à Vevey.*
Félix Giraud, Suzanne Pailaz, Jaques Giraud, *sont à Vevey.*
Moy, Jean Giraud, suis sorti le 29 juillet, *suis à Vevay.*
Ma femme Madelaine Chicot, *Dieu la retirée en 1695.*
Suzanne Giraud, ma fille.

42 personnes.

51 »

52 »

145 personnes jusqu'à présent, janvier 1687.

15 de la Grave ci-dessus.

160 personnes.

Paul Font, fils de Magdelaine Bellon ma cousine germaine du frenat, a fait son entrée à Genève avec sa femme Suzanne (Delort), son garçon âgé de 6 mois, Jean, sa belle-mère Marie Delort, sa grand'mère Zabeau Vieux, âgée de 75 ans.
— Tous sont sortis de Lion, moyennant 80 Louis d'or qu'il leur a coûté leur sortie de France.

Du 20 Juin 1687.

Anne Porte, ma tante, sortie âgée de 80 ans, elle est chez moi à Vevay, *morte le 1^{er} janvier 1693.*

Du 20 Juin 1687.

Magdeleine Rettonona !! Veuve Gonnet, est sortie de la Grave, *est à Vevay.*

Suzon Gonnet, sa fille, *est à Vevay.*

Manon Gonnet, *est à Vevay.*

Marie Gonnet, *est à Vevay.*

Jaques Gonnet, *est à Vevay, mort à Blonay.*

Du Juillet 1687.

Violente Grengent, *est sortie de la Grave, est à Wintretour.*

Izabeau Giraud, sa fille, *est à Wintretour.*

Jean Giraud, son fils, *est à Wintretour.*

Du Juillet 1687.

Daniel Grangent, 66 ans, sorti de la Grave, *est à Wintretour, mort aux Grisons en 1695, à Xastaxaine !! (Castasegna).*

Du 4 Octobre 1687.

Félix Chicot, âgé de 70 ans, de la Grave, *sorti de France.*

Du X^{bre} 1687.

Paul Juillien est parti du Vilar Davennes, *est à Vevay.*

André Albert, son neveu, *est à Cassel.*

Du Aoust 1688.

Pierre Paillas de la Grave, *est à Genève.*

Manon Paillas, sa fille, *est à Genève.*

Jeanneton Mallein, sa femme, *est à Genève.*

(Copie) :

Livre de Raison Apartenant à Moy, Jean Giraud de la Grave, où est contenu mes affaires en particulier.

Comancé en Janvier 1670 à Lion.

Réfugiés à Begnins.

Voici tout d'abord quelques renseignements au sujet des familles Brière et Bugnon, citées à la page 215 du travail de M. Veyrassat :

Noble Ami Brière acheta en 1698 la seigneurie de Martheray de noble Isaac de Cambiaque, de Genève, pour le prix de 169,497 florins. Il fut reçu bourgeois de Begnins le 4 janvier 1700. Son origine n'est pas indiquée dans l'acte de bourgeoisie.

Jean *Bugnon*, mort avant 1681, eut un fils, spectacle Pierre Bugnon, décédé en 1704. Ce dernier épousa noble Demoiselle Pernette Badel, fille de noble Etienne Badel, seigneur de Moin-

sel et de noble Demoiselle de Livron, du Pays de Gex. Il fut ministre des églises de Vich et de Genollier de 1674 à 1684. Il fut reçu bourgeois de Begnins le 2 mai 1681, soit quatre ans avant la Révocation de l'Edit de Nantes. L'origine de cette famille n'est pas indiquée.

Voici maintenant les familles de réfugiés qui furent admises à la bourgeoisie de Begnins :

Daniel *Bernard*, arrivé en 1695, reçu bourgeois en 1699. Il était agriculteur, fut propriétaire et ne laissa pas d'enfants.

Jean *Bez*, de la Mollière, arrivé en 1685, reçu bourgeois en 1689. Il était « régent d'école ». Sa bourgeoisie lui fut retirée en 1715 pour cause de « scandale ». Il alla habiter Nyon ; on suppose qu'il fut l'ancêtre de la famille Bex, actuellement à Duillier. Jean Bex était originaire de la province de Gueyne (Guyenne ?).

Barthélemy *Boulaine*, arrivé en 1698, reçu bourgeois en 1699. Il fut fermier du seigneur de Cottens et mourut sans enfants.

Elie *Brémont*, arrivé en 1701, reçu bourgeois en 1702. Il fut cabaretier à la Maison de Ville.

Isaac *Burlaz* ou *Bourlaz*, arrivé en 1691, reçu bourgeois en 1699. Il fut fermier du seigneur de Clavelière et hôte de la Maison de Ville en 1695. Trois générations de cette famille habitèrent à Begnins.

Noble Jaques *Regnault*, de Collens, arrivé en 1701 et reçu bourgeois la même année. Il était venu de Gex.

Barthélemy *Desplanches*, arrivé en 1696, reçu bourgeois en 1699. Il était charron ; son fils ne laissa pas de descendance.

Paul *Goyrand*, arrivé en 1693, reçu bourgeois en 1719. Il était maréchal et agriculteur, propriétaire. Cette famille habita Begnins pendant quatre générations.

Louis *Granon*, arrivé en 1698, reçu bourgeois en 1699. Il était granger de M. Reviol ; il ne laissa pas de descendance.

Les frères Jaques et Raymond *Lacombe*, arrivés en 1694, reçus bourgeois en 1699. Ils étaient chirurgiens-apothicaires et furent reçus bourgeois gratuitement « vu leur utilité ». Le gouvernement constata cependant en 1713 qu'ils gagnaient beaucoup d'argent et il leur fit payer une somme de 570 florins. Cette

famille est éteinte à Begnins depuis 1895. C'est d'elle que descendent M. Lacombe, ancien professeur, et M. Alex. Lacombe, ancien directeur de la Compagnie de Navigation.

Noble Samuel *de Livron*, arrivé en 1691, reçu bourgeois en 1692. Il était professeur de théologie et originaire du Pays de Gex. Sa famille fut alliée deux fois, en 1700 et vers 1750, à celle des nobles Badel, seigneurs de Moinsel.

Pierre *Maréchaux*, arrivé en 1698 et reçu bourgeois en 1701. Il était relieur et sans enfants. Sa veuve fit beaucoup de bien aux pauvres de 1730 à 1740.

Jean *Reviol* ou *Revioz*, arrivé en 1690 et reçu bourgeois en 1699. Il était maréchal de son métier et fut hôte de la Maison de Ville de 1698 à 1700. En 1780, son petit-fils était un gros propriétaire à Begnins, en même temps qu'avocat et secrétaire du Conseil. Il possédait aussi un domaine à Gimel, où l'on trouve un territoire encore appelé la *côte Reviol*. Jean Reviol était originaire de Fenestrelle, vallée de Pra Géla, dans le Dauphiné. Il versa la somme de 750 florins pour obtenir la bourgeoisie, outre les vins et épingles. C'était le prix ordinaire de l'admission des nouveaux bourgeois.

Charles *Tallant*, arrivé en 1694 et reçu bourgeois en 1701. Il fut « granger » du seigneur de Clavelière¹. Sa famille acheta plus tard cette propriété qu'elle possède encore.

Dix-neuf autres réfugiés habitèrent Begnins sans en acquérir la bourgeoisie. De ce nombre, treize furent chassés, par ordre baillival, avec leur famille, de 1698 à 1704, pour avoir causé « scandale et sédition ». Trois générations de la famille *Brigand*, bouchers de profession, habitèrent Begnins. Les Brigand furent reçus « habitants perpétuels de Nyon ». Sont-ils peut-être les ancêtres de la famille Bregand aujourd'hui bourgeoise de Duillier ? Voici encore les noms de six autres réfugiés qui habitèrent Begnins : Marc *Audraz*, Jaques *Brigand*, François *Fignol* ou *Figniel*, *Papet*, régent et traducteur de latin, *Paulhan*, régent, et Jean *Vincent*, originaire de Die, en Dauphiné. Il fit partie, plus tard, de la Bourse française de Nyon.

¹ Près de Begnins, ancienne dépendance de la Seigneurie de Martheray.

Voici enfin quelques extraits des registres de Begnins, relatifs aux réfugiés :

1682, 9 août. Livré six sols à un réfugié pour religion, venant de France, dont la femme et les enfants ont été brûlés vifs, et lui chassé.

1687. Collecte générale pour les réfugiés.

1688. Venue des gens de la Vallée de la Lizerne (Vaudois du Piémont).

1689. Traversée du lac par les Vaudois du Piémont qui rentrent chez eux. Levé 33 soldats à Begnins, par ordre baillival pour « voir passer le lac à ceux des Vallées du Piémont.

Payé 61 florins par mois à partir du 1^{er} octobre 1702, par toutes les communes du district de Begnins (au nombre de six) pour les réfugiés de la ville d'Orange. Cette contribution fut levée encore pendant toute l'année 1703 et une partie de 1704.

LE GOUVERNEMENT DE BERNE ET LES GLANEURS

Il est toujours intéressant de constater le zèle avec lequel le Gouvernement de Berne s'occupait de tout ce qui pouvait intéresser la situation économique des diverses classes de la population, et la police dans ses plus modestes manifestations. Il est curieux de le voir, dans le document qu'on trouvera ci-dessous, intervenir pour sauvegarder, contre l'arbitraire des gros propriétaires fonciers, les droits de ses sujets de condition modeste qui, en glanant, s'efforçaient d'acquérir honnêtement une partie du blé nécessaire à leur entretien.

* * *

Nous, le Colonel Sigismond Weiss, Baillif de Moudon, à l'honorable commune de Rossan, Salut. Il vous est ordonné de prendre les précautions nécessaires pour que les Ordonnances souveraines concernant les glaneurs soient très ponctuellement observées, et au cas de contravention, les dites